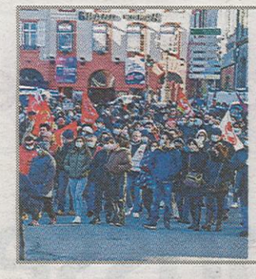

Le pouvoir d'achat au cœur des revendications

SOCIAL. Comme partout en France, les Limousins ont manifesté. PAGES 5, 6 ET 25

JOB DATING castorama Limoges
MARDI 8 FÉVRIER 14H00 - 18H00
EMPLOIS SAISONNIERS CDD H/F
Recrutements de mars à septembre
Viens avec ton CV nous rencontrer à C.H.E.O.P.S.
55, rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs - LIMOGES
https://emploi-castorama.fr
Conseillers de vente Bâti/Jardin - Hôtes de caisse - Equipiers logistique
castorama
changer nous fait avancer

lepopulaire.fr
LE POPULAIRE DU CENTRE
CentreFrance
HAUTE-VIENNE
VENDREDI 28 JANVIER 2022 - 1,30 €

« Aller à l'idéal et comprendre le réel », Jean Jaurès

La justice se déshumanise

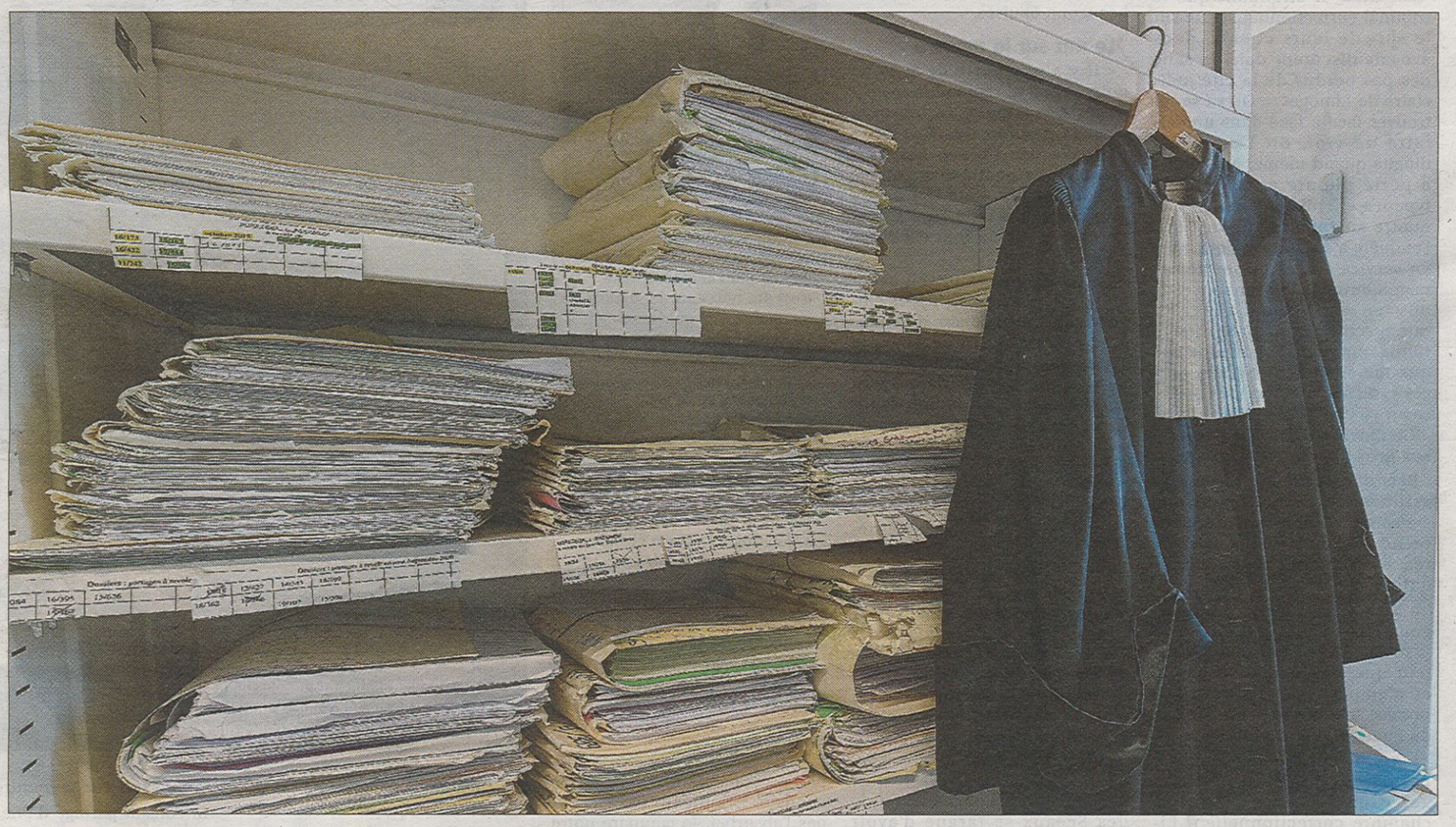

MAL-ÊTRE NATIONAL. Un mouvement d'ampleur de toutes les professions de justice traverse la France depuis plusieurs semaines pour dénoncer un manque de moyens qui crée un mal-être réel.

PERTE DE SENS. Si la juridiction de Limoges n'est pas la plus à plaindre, le même sentiment de perte de sens de leur cœur de métier touche aussi bien magistrats, greffiers, avocats que personnels. PHOTO : THOMAS JOUHANNAUD

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

La vie en rose. *On pourrait se dire que c'est un combat d'arrière-garde du genre futile mais chez nos voisins italiens, on ne rigole pas avec ces choses-là. Du côté des fonctionnaires de police en tout cas qui refusent avec obstination de porter les masques FFP2 de couleur rose vif (mais quelle idée, aussi !) que l'on vient de leur livrer. Impossible, estiment les forces de l'ordre de faire assaut d'autorité et d'assurer la sauvegarde de l'ordre public avec des masques couleur bonbon. Un point de vue que ne partagent pas les enseignants du cru, volontaires pour récupérer la livraison. Ainsi, même punis, les écoliers verront la vie en rose.*

Six millions d'euros pour la rénovation de l'abattoir de Limoges

MODERNISATION. La communauté urbaine met à niveau cet outil de production, en particulier sur la question du bien-être animal. PAGE 10

Une nouvelle garde à vue dans l'affaire de l'incendie du relais des Cars

COLÈRE. Plusieurs dizaines de personnes ont manifesté devant le commissariat de Limoges pour protester contre cette interpellation. PAGE 4

P 0411 1,30
H Vienne
ISSN EN COURS
28/01/22

LE FAIT DU JOUR

Le grand malaise

Le moral aussi passe

Justice

"Justice malade", "réparer la Justice" sont presque devenues des expressions quotidiennes dans les médias, retranscrivant un mal-être quasi-généralisé de toutes les professions qui font la Justice en France. Pourquoi ce malaise ? La juridiction limougeaude est-elle épargnée ?

Photo : Thomas Jouhannaud
Texte : Coralie Zarb

En attendant que le tribunal correctionnel statue sur le sort de leurs clients, deux avocats discutent dans la salle des pas perdus de la cité judiciaire de Limoges. « On va se retrouver face à face dans une affaire de viol, dit l'un. C'est dingue quand même, ma cliente a porté plainte en 2013 et le type n'a été mis en examen que quatre ans plus tard parce que l'enquête a été traînée de service en service au gré de ses déménagements. Et l'ordonnance de mise en accusation n'a été rendue qu'en octobre 2021... Tu te rends compte, ça fait huit ans que ma cliente attend son procès ! » Et son confrère de constater : « C'est lamentable ». « Comment veux-tu expliquer ça aux gens ? », reprend le premier.

Retards, contre-temps, rouages grippés, ce sont souvent aux avocats de tenter de faire comprendre à leurs clients, exaspérés, ces lenteurs de la Justice, qui la rendent si impopulaire.

« Mais vous savez, ce que les gens reprochent d'abord à la Justice, ce n'est pas tant sa lenteur que son manque d'écoute et d'empathie. C'est criant », nuance le bâtonnier du barreau de Limoges, Bertrand Villette.

L'écoute. L'empathie. L'humain. Les raisons qui ont poussé Magali Gualde, juge devant la chambre correctionnelle à Limoges, à choisir ce métier. Est-ce elle qui l'a choisi d'ailleurs ou est-ce l'inverse ? « Pour moi, être magistrat ce n'est pas un métier, c'est un état. Alors que cela me semblait totalement inconcevable il y a encore quelques années, je n'exclus plus du tout de faire autre chose. Je suis, comment dire... désabusée. »

Pourquoi ce sentiment ? Si les justiciables sont exaspérés par le fonctionnement de la Justice, de l'autre côté de la barre, les professionnels, eux, sont pour beaucoup épuisés.

Le nez sur la montre

« Il y a une perte de sens de notre mission, reprend la magistrate. Désormais, la logique, c'est la gestion des flux et la maîtrise des délais. Évidemment, on ne peut pas mettre les délais de côté mais il y a une pressurisation telle sur la gestion des stocks... Tout est chronométré. »

Cet épuisement physique et moral se retrouve à tous les étages de la cité judiciaire de Limoges. « Cette perte de sens, je l'entends chez beaucoup de collègues, constate Marianne Plénacoste, juge aux affaires familiales. On est à flux tendu, au maximum de ce que l'on peut absorber. Dès qu'il y a un contre-temps, un grain de sable, c'est très compliqué à gérer. Et on sait qu'il y a des gens derrière qui attendent une décision. Alors, je ramène du travail à la maison le soir, le week-end. On est de plus en plus focalisé sur cette idée de sortir du stock, par l'efficacité. Mais derrière, il y a de l'humain, des gens qui attendent qu'on les écoute, et ça, c'est la qualité. Or, la qualité, cela prend du temps... ».

Et le temps, c'est bien connu, c'est de l'argent. Or, la Justice n'en a pas, ou si peu. « Le Garde des Sceaux se targue d'avoir augmenté le budget de 8 %, reprend le bâtonnier Villette, mais il y a un tel retard de moyens et un tel besoin en France ! »

Moyens financiers, moyens humains aussi. « Il y a zéro souplesse, constate une magistrate civiliste. L'imprévu, on ne peut pas l'absorber. Je compare notre situation à celle de l'hôpital. On a tendance à venir même malade au boulot car on sait qu'on ne sera pas remplacé et il y a des gens qui attendent nos décisions. On ne s'autorise pas à flancher. Nous sommes en sous-effectif chronique et on nous demande de travailler en "mode dégradé" pour aller plus vite, en pensant que c'est dans l'intérêt du justiciable. Mais en fait, non. Le justiciable veut un juge qui l'écoute et non pas un juge qui a le regard rivé sur sa montre. »

Un constat partagé d'une Justice à la gestion calquée sur celle des entreprises, « dans l'obsession du chiffre au préjudice de l'humain », d'après l'expression de Me Villette. À cela, s'ajoute l'empilement des réformes qui

PRÉSIDENT

Trois facteurs. Selon le président du tribunal judiciaire de Limoges Benoît Giraud, le mal-être des personnels de justice tient à trois facteurs principaux. « D'une manière générale, les jeunes, les magistrats notamment, peuvent rencontrer des difficultés entre leurs idéaux et la confrontation à la réalité du métier, mais ce phénomène n'est pas nouveau. Il y a aussi un phénomène générationnel. Les jeunes acceptent moins facilement de passer tout leur temps à travailler. Ils souhaitent un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et ça, c'est au management de le gérer. Enfin, il y a un problème systémique de manque de moyens. On a tellement calculé nos organisations qu'on a éliminé les aléas. Nos effectifs sont justes suffisants, si tout fonctionne bien. Il faut donner un peu de mou pour nous permettre de gérer ces aléas. Il nous faut trouver l'équilibre entre la protection de nos agents et l'efficacité de la justice ».

BENOÎT GIRAUD. Le président du tribunal judiciaire de Limoges. PHOTO D'ARCHIVES

PILE DE DOSSIERS. Une des raisons du mal-être des acteurs de justice tient à ce sentiment de ne faire que « brasser du dossier », sans avoir le temps nécessaire pour écouter les personnes qui se cachent derrière.

Un mal-être national et unanime contre cette #Justicemalade

3.000 magistrats et une centaine de greffiers ont signé une tribune dénonçant cette culture du chronomètre et des statistiques, parue dans le journal *Le Monde* le 23 novembre 2021.

Une mobilisation sans précédent, déclenchée par le suicide d'une magistrate de 29 ans dont l'« éthique professionnelle s'est heurtée à la violence du fonctionnement de notre institution ».

En parallèle, le hashtag #Justicemalade a rapidement envahi le réseau social Twitter. Derrière ce terme, de nombreux professionnels dénoncent les situations ubuesques auxquelles ils sont confrontés. « J'ai un juge d'instruction qui me répond qu'il n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de ce dossier qui n'a pas bougé d'un millimètre depuis 2 ans et demi, et qu'il ne sait pas quand il pourra le faire », twitte par exemple Klm.

« Record absolu : 5 h 45 du matin pour une audience de la cour d'assises commencée la veille à 9 heures, à l'époque (heureusement révolue) où on faisait des procès sur une seule journée ! », dénonce Greffier d'assises.

Le 15 décembre dernier, toutes les professions de justice ont répondu à l'appel des syndicats pour une mobilisation nationale et dénoncer le manque de moyens matériels et humains qui crée une souffrance de plus en plus prégnante.

Si le budget de la Justice a été augmenté de 33 % en cinq ans avec un budget de 8,9 milliards en 2022, la France fait partie des pays européens les moins bien dotés selon le rapport de la commission européenne de l'efficacité de la justice.

Avec un budget de 69,90 € par habitant, elle est loin derrière l'Allemagne (131,20 €) ou la Suisse (220,60 € par habitant). ■

FRONT UNI. Toutes les professions réunies le 15 décembre dernier devant la cour d'appel de Limoges. PHOTO D'ARCHIVES CORALIE ZARB

Hvi

du monde judiciaire

LE FAIT DU JOUR

en « mode dégradé »

finissent d'épuiser les acteurs de justice. « Les réformes s'enchaînent, on doit les intégrer rapidement et cela crée un vrai sentiment d'insécurité », confie Marianne Plénacoste.

Ce ne sont pas les personnels des greffes qui diront le contraire... « Ça oui ! Les réformes s'enchaînent ! Mais si encore les logiciels étaient opérationnels... Le logiciel Cassiopée sur lequel on travaille n'a pas été mis à jour depuis 2019, s'insurge Sophie Grimault, greffière et secrétaire générale adjointe du syndicat des greffes de France. Le bon fonctionnement du système ne repose que sur la vigilance des collègues. Mais si nous faisons une erreur dans les textes, un vice de forme peut être soulevé et un prisonnier libéré. On nous demande aussi de faire de la numérisation avec un matériel qui date de la préhistoire ! On ne travaille plus qu'en mode dégradé, on brasse du dossier avec de moins en moins d'agents administratifs dont les greffiers sont amenés à effectuer les tâches », souligne la greffière qui précise que sur le ressort de la cour d'appel de Limoges, le greffe accuse une absence de 10 % des personnels. Un métier de l'ombre sans lequel la Justice ne pourrait tout simplement pas fonctionner et qui manque cruellement de reconnaissance, d'après la syndicaliste. « Il y a une culture de la soumission extraordinaire chez nous. »

Démissions

Sophie Grimault, tout comme Vincent Charbonnier, agent technique et conseiller de secteur UNSA service judiciaire, font le même constat. « Là où on voit vraiment que ça va mal, c'est parce qu'il y a de plus en plus de démissions ou de demandes de détachements dans d'autres affectations vers la préfecture, les impôts ou la territoriale. Avant, ce phénomène n'existait pas, assure Vincent Charbonnier. Quand on était dans le corps de la Justice on y restait ! »

« Les magistrats et les personnels de Justice ont une haute idée de leur mission, reprend la juge des affaires civiles. Si on fait ces métiers, c'est pour réparer les préjudices, pour les victimes et la société, apaiser les tensions et pas pour être soumis au diktat de la statistique ».

Au tribunal judiciaire de Limoges, tous serrent les dents, guidés encore par une flamme intérieure plus ou moins vacillante de l'amour de leur profession. Et tous sont parfaitement conscients d'une réalité qui n'est pas des plus rassurantes : « Limoges est loin, très loin d'être la juridiction la plus sinistrée. Nous ne sommes pas ici dans une des énormes boutiques déshumanisées des grandes villes ». Et pourtant, le mal-être est prégnant partout, même ici. Quand la Justice est malade, ce sont tous ceux qui la portent et la servent chaque jour qui tousent. ■

BILAN 2021

Lundi 24 janvier, le président du tribunal judiciaire, Benoît Giraud, et le procureur de la République de Limoges, Baptiste Porcher, ont dressé le bilan de l'activité du tribunal pour 2021 dont voici quelques chiffres.

Activité civile. Le civil regroupe, sous son appellation, des affaires aussi variées que les affaires familiales, les redressements et les liquidations judiciaires, la commission d'indemnisation des victimes d'infraction, etc.

L'activité civile a compté 5.268 affaires nouvelles en 2021 et en a terminé 5.800 (contre 4.961 entrées et 4.074 sorties en 2020).

Le nombre d'affaires en cours est de 4.015 au 1er janvier 2022. La durée moyenne du traitement des dossiers était de 10,5 mois en 2021.

Activité du tribunal pour enfants. 2.405 mesures d'assistances éducatives ont été prises en 2021 contre 2.198 en 2020. 486 affaires nouvelles concernant ces mesures sont entrées en 2021.

Activité pénale. Sur 2021, 3.464 affaires nouvelles ont été enregistrées contre 2.752 en 2020 et 3.221 affaires ont été terminées contre 2.441 en 2020.

Le ministère public de Limoges a reçu sur l'année 2021 18.237 demandes de poursuites. 11.906 se sont avérées non poursuivables, 587 ont été classées pour "inopportunités des poursuites", 3.733 ont été poursuivies devant le tribunal correctionnel, le tribunal pour enfant ou par l'instruction. 1.447 ont été classées après une alternative réussie aux poursuites (hors compositions pénales) et enfin 554 ont été classées après une composition pénale réussie.

Concernant le service de l'instruction, 53 ouvertures d'information ont été réalisées contre 58 en 2021 et 74 en 2019. 68 informations ont été clôturées en 2021, contre 82 en 2020 et 53 en 2019. Actuellement, 192 affaires sont en cours devant le pôle de l'instruction.

Activité du juge d'application des peines. 1.513 mesures en milieu ouvert ont été prises contre 1.185 en 2020 et 162 mesures en milieu fermées ont été prises en 2021 contre 133 en 2020.

Les procédures simplifiées, le choix du parquet

Lors de la présentation du bilan du tribunal judiciaire de Limoges, le procureur de la République Baptiste Porcher a évoqué les orientations pénales prises par le parquet de Limoges.

Celui-ci favorise dès que possible les poursuites "simplifiées" pour éviter les audiences trop lourdes telles que les comparutions immédiates. Le parquet de Limoges leur préfère les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) ou les CRPC défèrement, c'est-à-dire que le prévenu, s'il a reconnu les faits, accepte la peine proposée et part immédiatement la purger, sans voir le juge.

BILAN 2021. Baptiste Porcher, procureur, présente les chiffres de l'activité pénale du tribunal judiciaire de Limoges. PHOTO THOMAS JOUHANNAUD

« 66 % des procédures sont des procédures simplifiées, se félicite le procureur. Nous comptabilisons en 2021 933 CRPC, 1.275 ordonnances pénales où tout est sur papier. »

Ces procédures sont « un vrai choix de politique pénale, affirme le procureur. Nous sommes à 10 % de plus comparé aux tribunaux de même taille, ce qui a permis de résoudre pour partie la situation du stock et de l'audiencement. Nous avons actuellement 515 procédures en stock avec un renvoi à moins de 4 mois. En un an et demi, la situation s'est améliorée ce qui permet au justiciable d'avoir une décision plus rapide ». Mais ce sont justement ces procédures rapides et sans débats qui déshumanisent la justice, selon certains professionnels. ■

Hvi